

# **AVOCATS** *L'AFFAIRE DE LEUR VIE*

Ce sont des ténors du barreau, connus de tous. Dans leur carrière, un procès a bouleversé l'homme ou la femme qui se cache sous la robe. Confidences.

**Isabelle Duriez, Caroline Laurent-Simon et Catherine Robin**



Jean-Louis et Véronique Courjault, en août 2006.





## L'AFFAIRE CASTELA :

« L'ACQUITTEMENT D'UN INNOCENT »

PAR ÉRIC DUPOND-MORETTI

« S'il me fallait ne retenir qu'une affaire, ce serait l'acquittement de Jean Castela, soupçonné d'être l'un des instigateurs de l'assassinat du préfet Erignac. Il avait été condamné en première instance à trente ans de réclusion. J'ai toujours été intimement convaincu de son innocence. Pour moi, ce professeur de géographie faisait les frais d'un acharnement du président du tribunal, au moment du premier procès, alors que de nombreuses zones d'ombre n'avaient pas été explorées. D'où l'émotion intense qui m'a traversé au moment de l'énoncé de l'acquittement après six interminables heures d'attente. Cet acquittement n'était pas une victoire de la défense, comme certains ont pu le penser, c'était celle de la justice. En descendant les marches de la grande cour d'assises de Paris, j'étais ému et fier. C'est quelque chose dont je me souviendrai longtemps. Dans ce genre d'affaire, on dépasse le cadre judiciaire strict, c'est historique ! On se bat contre la raison d'Etat. Ce procès se déroulait devant une cour d'assises spéciale [pour les affaires de terrorisme, ndlr] composée uniquement de magistrats professionnels. Face à eux, la défense est moins dans le registre émotionnel que technique. Ce qui ne m'a pas empêché d'être mort de trouille quand j'ai commencé ma plaidoirie. On a du mal à imaginer la violence de ces instants. Un jour, un garçon innocent est condamné à trente ans, le lendemain, il est acquitté. C'est vertigineux. Face à ces montagnes russes émotionnelles, on arrive malgré tout à garder les choses à distance. La distance, c'est l'affaire suivante. Pour effacer les affres de la précédente, il faut aller vers une autre. Mais il y a une forme d'injustice face à ce qu'on ressent lors d'un acquittement. Une taule, un échec, ça vous suit, ça vous pourrit, ça vous persécute pendant longtemps. La joie de l'acquittement, elle, est malheureusement trop éphémère. »

C.Rob.

Egalement défenseur de Roselyne Godard et de Daniel Legrand fils dans le procès d'Outreau. Auteur de « Bête noire », éd. Michel Lafon.

## L'AFFAIRE COURJAULT : « J'AI FAIT ENTENDRE SA VÉRITÉ »

PAR NATHALIE SENYK

« En tant qu'avocate pénaliste, toutes les affaires que vous plaidez vous traversent. Certaines plus que d'autres. Ce fut le cas pour moi quand j'ai dû défendre Véronique Courjault, aux côtés de M<sup>e</sup> Henri Leclerc et de M<sup>e</sup> Hélène Delhommais. J'ai pris connaissance de cette histoire d'infanticide sur trois nouveaux-nés dans les médias, comme tout le monde. On parlait à l'époque de l'affaire des bébés congelés. On découvrait le visage de ce couple peinant à comprendre ce qui lui arrivait, observant le système judiciaire se mettre en place autour de lui. Quand j'ai fait la connaissance de Véronique Courjault au parloir de la prison, assurer sa défense est devenu une évidence. J'ai du mal à l'expliquer, mais c'est comme si j'avais eu rendez-vous avec elle, avec son histoire. Une vraie rencontre. Et de fait, ça a été pour moi une expérience hors du commun. Face à des médias qui la présentaient comme un monstre et un président de tribunal très inquisiteur, mon rôle a été celui d'un porte-voix.

Elle avait du mal à s'exprimer. Il fallait que je fasse entendre sa vérité, aussi complexe fût-elle. C'est devenu une obsession : faire comprendre les raisons de son passage à l'acte. A l'énoncé du verdict [huit ans d'emprisonnement, ndlr], j'ai été soulagée de voir que la justice n'était pas passée complètement à côté de l'accusée. Et j'ai immédiatement pensé à la suite : la faire sortir le plus vite possible. Depuis sa libération, nous sommes restées en contact, ce qui n'est pas le cas de tous mes clients. Je crois même pouvoir dire que c'est une belle histoire que nous avons traversée côte à côte. Même si ce drame fait beaucoup réfléchir sur la féminité, la grossesse, la maternité... je ne pense pas que les femmes soient mieux outillées pour comprendre ce type d'affaire. Hommes et femmes partagent la même robe, la même fonction. Il faut arrêter de faire de la justice pénale un monde viril sous prétexte qu'il serait violent. »

C.Rob.

Egalement défenseuse de Magali Guillemot, de Jean-Michel Bissonnet.





**L'AFFAIRE DU PASTEUR DOUCÉ :**  
« UN SCANDALE D'ÉTAT »

**PAR OLIVIER METZNER**

« A l'été 1990, je reçois le compagnon du pasteur Doucé, défenseur des marginaux et des minorités sexuelles. Il affirme que ce dernier a été enlevé à son domicile par des membres de la police. Une accusation gravissime, confirmée par les éléments que je réussis à glaner : les Renseignements généraux filaient le pasteur et l'avaient mis sur écoute, dans l'espoir de récupérer un supposé fichier de 50 pédophiles. Un inspecteur des RG, Jean-Marc Dufourg, avait par ailleurs tiré dans la porte du domicile d'un prétendu indic qu'il espérait infiltrer auprès du pasteur. Entendu par la Crim', Dufourg lâche trois noms de personnalités qu'il soupçonne de pédophilie, dont celui du garde des Sceaux Pierre Arpaillange, qui démissionne... Parallèlement, trois mois après sa disparition, le cadavre du pasteur Doucé est découvert par un promeneur en forêt de Rambouillet. L'affaire devient affaire d'Etat. Pendant un an, elle fait la une des journaux. Un "sous-marin" (une camionnette banalisée) surveille mon cabinet. Des campagnes de calomnies permanentes sont lancées contre moi... On n'a jamais su comment est mort le pasteur. Je pense que Dufourg et des barbouzes l'ont frappé pour le faire parler, jusqu'à la mort. Mais, pour la première fois, les RG doivent rendre des comptes : leur directeur et le préfet de police de Paris sont poursuivis car les écoutes sont illégales. Ce qui accélérera la réforme de 1991 sur leur légalisation. Cette première affaire où je me suis heurté au système d'Etat et à ses dérivés m'a révélé qu'il fallait une certaine dose de courage ou d'inconscience pour l'affronter. Heureusement, j'avais de très bons informateurs et la presse à mes côtés. Je me suis ainsi retrouvé sur le plateau d'Ardisson face aux barbouzes qui m'ont menacé de mort en direct ! Dans cette épreuve, je me suis fait une carapace, très utile depuis pour résister aux obstacles, fussent-ils étatiques. »

I.D.

Egalement défenseur de Françoise Bettencourt-Meyers, de Bertrand Cantat, de Dominique de Villepin dans l'affaire Clearstream.

**L'AFFAIRE DU PANTALON VOLÉ :**  
« UN SYSTÈME INHUMAIN »

**PAR JÉRÉMIE ASSOUS**

« Même si elles apportent beaucoup de satisfaction, les histoires les plus marquantes ne sont pas les grosses affaires ou les grandes réussites judiciaires, mais celles de comparution immédiate, mal connues du public. C'est une justice d'abattage. L'avocat, qui s'y retrouve avec cinq affaires de petits délits à défendre, voit le prévenu vingt minutes, juste avant l'audience. Il n'y a pas d'enquête sérieuse, ni d'instruction digne de ce nom, pas d'expertise, pas de moyens, alors que les peines se



comptent en mois, voire en années de prison ferme... Décembre 2003, il fait très froid, je suis de permanence. Parmi les cas qui me sont confiés ce jour-là, il y a un homme de 45 ans, multiples condamnations, sans-papiers. Je suis impressionné parce qu'il est en short. Il me raconte qu'il a passé pas mal de temps en prison pour des petites peines et que la dernière fois qu'il a été arrêté, c'était en mai. Chaque fois, il a été condamné pour des vols liés à sa survie quotidienne. Il a de grandes difficultés à trouver du travail, à se loger, à se nourrir... Comme c'est quelqu'un d'extrêmement pauvre (le cas de 90 % des détenus), il a été remis en liberté avec sa seule tenue : ce short. L'après-midi même, il a été interpellé pour le vol... d'un pantalon et d'un bonnet, chez Tati. Montant du butin : 9,70 euros. Je suis stupéfait qu'il se retrouve là. Même Tati a refusé de se constituer partie civile. Mais il y a des procédures : l'agent de sécurité a appelé la police, la police a vu son casier, le procureur l'a déféré... A chaque étape, il aurait pu être relâché. Je lui dis que je vais le sortir de là, que c'est un cas de nécessité, comme quand quelqu'un vole de la nourriture pour manger. Mais le procureur demande un an de prison. Et, à 1 heure du matin, le délibéré tombe : six mois ferme ! Je n'oublierai jamais le regard de cet homme qui ne me connaissait pas quelques heures avant mais qui avait placé tout son espoir en moi. C'est monstrueux. Vous ressortez bouleversé, honteux de ce système inhumain. C'est quoi cette justice sans nom, sans visage, où les individus ne sont que des dossiers, "vol avec récidive" ? Et vous, avocat, vous êtes complice de cette machine qui juge ainsi à la va-vite 45 000 personnes par an. »

I.D.

Egalement défenseur de dix personnes mises en examen dans l'affaire de Tarnac, avocat de 360 candidats d'émissions de télé-réalité contre TF1 et M6.



## L'AFFAIRE JOURDAIN

« LE CALVAIRE DES VICTIMES »

PAR BLANDINE LEJEUNE

« Mon Dieu, elles ont fini entre leurs mains... » Comme tous ceux qui étaient présents à la cour d'assises de Saint-Omer, j'ai ressenti un véritable effroi en voyant les frères Jourdain entrer dans la salle au premier jour de leur procès. Surtout Jean-Michel, mutique, le regard dur, taillé comme un bûcheron, à la force herculéenne. Tous deux comparaissaient pour les meurtres d'Amélie et de sa sœur Peggy, d'Audrey et de sa sœur Isabelle, âgées de 17 à 20 ans, enlevées un soir de carnaval en 1997, violées, tuées l'une après l'autre, comme à l'abattoir. Avocate de leurs mères, j'étais partie civile. J'avais appris dans le dossier la violence des coups, la brutalité des viols. Ce type d'affaire bouleverse, imprègne au plus profond. Depuis cette expérience, j'ai appris à cloisonner, à me protéger psychologiquement. Les frères Jourdain ne reconnaissaient pas les faits malgré l'incohérence de leurs témoignages et les preuves contre eux. Leur silence était atroce pour les deux mamans, impossible de leur dire : « On va gagner, c'est sûr ! » Sans pour autant faire le travail de l'avocat général, j'étais bien obligée d'étayer l'accusation. Dans l'esprit de certains, dans le public, il n'était pas possible que deux hommes aient pu maîtriser, violer et tuer quatre filles : elles étaient « trop nombreuses » contre « deux seuls » hommes. Cela m'était insupportable d'entendre cela. Il fallait que je démontre que si, c'était possible, sans qu'aucune ne puisse s'échapper. Dans ma plaidoirie, je les ai fait revivre et ai décrit leur calvaire. A la fin, j'étais vidée, comme après un marathon. Les Jourdain ont été condamnés à perpétuité, avec peine de sûreté de vingt ans pour Jean-Louis, de vingt-deux ans pour Jean-Michel. Comme beaucoup dans le Nord, cette affaire m'a marquée à jamais. »

C.L.-S.

Egalement défenseure d'Ida Beussart, de l'abbé Wiel au procès d'Outreau.  
Auteure d'« Une femme parmi les hommes, profession : avocate pénaliste », éd. Ramsay.

## L'AFFAIRE AGNÈS LE ROUX

« UNE VICTOIRE CONTRE LE CYNISME »

PAR HERVÉ TEMIME

« J'ai hésité avant d'accepter d'être partie civile aux côtés de la famille d'Agnès Le Roux, riche héritière d'un casino à Nice, disparue à l'âge de 29 ans, en octobre 1977. J'arrivais tard dans un dossier. Et je déteste ne pas défendre les accusés, être dans la peau de l'accusateur. Jean-Maurice Agnelet, ancien avocat et amant de la disparue, comparaisait devant la cour d'Assises des Bouches-du-Rhône, après que le parquet avait fait appel du verdict d'acquiescement lors d'un premier procès en 2006. J'avais prévenu la famille Le Roux : "Il y a déjà eu un acquiescement, et il sera très probablement



M<sup>e</sup> Temime avec la mère d'Agnès Le Roux.

confirmé." Ma stratégie, dans cette affaire exceptionnelle où il n'y avait ni corps ni aveux, reposait sur un principe : le bénéfice du doute, qui doit aller à l'accusé, ne doit pas être le bénéfice du cynisme ! En clair : sous prétexte qu'un corps n'a pas été retrouvé, aucune condamnation ne serait donc possible ? Le procès a duré – fait rare lorsqu'il n'y a qu'un seul accusé – un long mois, pendant lequel j'étais la voix d'Agnès Le Roux. L'écoute, à l'audience, d'enregistrements de conversations qu'elle avait eues avec Agnelet fut bouleversante. Et accablante pour l'accusé. Il n'a pas su apporter la moindre réponse crédible. Tout au long des débats, je me suis évertué à déculpabiliser les jurés en leur disant clairement qu'ils devaient faire bénéficier du doute l'accusé. Ils n'ont manifestement pas eu de doute, et se sont forgé, pendant un mois, la certitude de sa culpabilité. Le délibéré a été très rapide : il a été condamné à vingt ans de réclusion criminelle pour assassinat. La mère d'Agnès a été soulagée par ce verdict. Mais je me souviendrai toujours que sa première réaction fut de me dire que, trente ans après, elle ne savait toujours pas où était le corps de sa fille... »

C.L.-S.

Egalement défenseur de Denis Robert dans l'affaire Clearstream, de Roman Polanski, de Jacques Servier.